



Discussions, tout ça pour... ça !

Ce mardi 26 septembre 2023 s'est déroulée une dernière rencontre de discussions autour du sujet des arrêts sur le dernier trimestre.
Toutes ces réunions pour finir sur les propositions que nous avons émises dès le départ : **Laisser le choix aux salarié(e)s !**

LES DERNIÈRES DISCUSSIONS

Suite à nos dernières propositions, la Direction a réalisé un rétro-pédalage pour revenir au fonctionnement de base de l'entreprise et à leur obligation légale. (**L. 1221-1 du Code du Travail** : « Il appartient à l'employeur de fournir un travail au salarié qui se tient à sa disposition et de payer sa rémunération. »)

DISPOSITIONS : PERSONNEL POSTÉ

Pendant les périodes d'arrêts, les salariés postés suivront leur rotation respective. Les managers organiseront le planning : préparation et suivi de travaux, formation, nettoyage et autres... seront au programme !

La prise de congés ou d'heures... sera possible pour les salariés le souhaitant pendant ces périodes.

Votre syndicat CGT Roquette sera TRES vigilant aux différentes pressions qui pourraient être mises dans les différents services.

DISPOSITIONS : GÉNÉRALES

Suite à notre demande, il sera autorisé exceptionnellement la pose de congés, RTT... **jusqu'au 7 janvier 2024.**

Les **26 et 27 décembre 2023** seront les 2 journées de congés bloqués pour cette fin d'année.

DISPOSITIONS : PERSONNEL DE MAINTENANCE

Suite à nos propositions afin de ne pas léser le personnel de maintenance, la Direction propose :

- **Application des accords sur les arrêts** (horaires décalés, heures supp...)
- **Pour les dimanches des semaines 44-48** : Paie équivalente au dimanche 24 décembre
- **Pour ceux ayant participé aux arrêts (hors dimanche)** : prime 8h x 125% (versée en janvier 2024)

Comme écrit lors de notre communication sur les arrêts, la CGT ne voulait pas d'impact pour les salarié(e)s autant d'un point financier que congés/heures.

Il était aussi important d'élargir la pose de Congés/RTT 2023 sur la première semaine de 2024.

Nos principes ont été pris en compte. Si vous rencontrez un souci, n'hésitez à revenir vers vos représentants CGT.